

**SCI 3K INVEST**  
**Société civile au capital de : 3 000 €**  
Siège Social : 61 rue de Lyon 75012 Paris  
RCS Paris 919 151 613

|                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE<br/>EXTRAORDINAIRE DU 31/10/2025</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente et Un Octobre à 14 heures :**

Les associés de la société se sont réunis au siège social sur convocation du gérant :

|                      |                                 |
|----------------------|---------------------------------|
| - Société MSD GROUP  | 10 parts sociales               |
| - Société GREEN PLUS | 10 parts sociales               |
| - Société COGEMIF    | 10 parts sociales               |
| <b><u>TOTAL</u></b>  | <b><u>30 parts sociales</u></b> |

La séance est présidée par la société COGEMIF, représentée par Monsieur ATAS Halil Ibrahim, qui constate que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour suivant :

- **CESSION DES PARTS SOCIALES**

**RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, du 31/10/2025, prend acte des cessions des parts sociales ci-dessous :

- 1) De la société MSD GROUP, immatriculée au RCS 903 487 841, dont le siège social est situé au 21-23 Boulevard de la Muette 95140 Garges les Gonesse, cession de 10 parts sociales à compter du 31/10/2025 et nomme le nouveau cessionnaire :
  - La société YSM, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 900 935 974, dont le siège social est situé au 41 rue Edouard Branly 95140 Garges les Gonesse, représentée par Monsieur MUSAOGLU Yavuz Selim.

Par conséquent, suite à cette cession, le capital social se compose comme suit :

1. La Société YSM, représentée par M. MUSAOGLU Yavuz Selim  
À concurrence de 10 parts sociales de 100 euros chacune numérotées de 1 à 10 soit 1 000 €.
2. La Société GREEN PLUS, représentée par M. OZKAN Rachid  
À concurrence de 10 parts sociales de 100 euros chacune numérotées de 11 à 20 soit 1 000 €
3. La Société COGEMIF, représentée par M. ATAS Halil Ibrahim  
À concurrence de 10 parts sociales de 100 euros chacune numérotées de 21 à 30 soit 1 000 €.

Les statuts ont été mis à jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, le gérant déclare la séance levée.**

**De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal qui a été dressé après lecture par l'associé présents. Le procès-verbal a été clos et signé après lecture.**

**A PARIS, Le 31/10/2025**

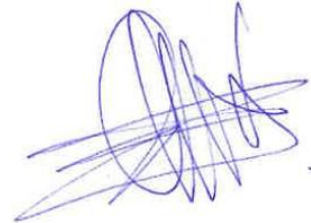
Société YSM

Représentée par M. MUSAOGU Yavuz Selim  
Associé



Société GREEN PLUS

Représentée par M. OZKAN Rachid  
Associé



Société COGEMIF

Représentée par M. ATAS Halil Ibahim  
Gérant et Associé

